



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 juillet 2001  
Français  
Original: arabe

---

## Lettre datée du 26 juillet 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et à l'occasion de l'examen, par le Conseil de sécurité, des éléments du projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la FINUL, j'ai l'honneur de vous faire part de ce qui suit :

1. Le Gouvernement libanais a toujours insisté sur le fait que la mission de la FINUL, telle que le Conseil de sécurité l'a définie dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), était d'aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité sur son territoire et considère qu'il serait inadmissible de transformer cette mission en une mission d'observation puisque le mandat de la FINUL a été arrêté par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité avec l'assentiment du Gouvernement libanais et pas seulement en consultation avec celui-ci, et que toute modification envisagée dans le mandat de la mission devrait être liée à l'assentiment de ce gouvernement puisque la force internationale (FINUL) est déployée sur le territoire libanais.

En conséquence, le Liban considère que la demande adressée au Secrétaire général sollicitant des idées pour la reconfiguration de la FINUL qui serait cantonnée dans un rôle d'observation, devrait être abandonnée car elle est, selon lui, incompatible avec la mission initiale à laquelle le Gouvernement libanais avait donné son assentiment à l'époque.

2. Le Gouvernement libanais affirme également, en vertu de sa souveraineté et mu par son désir de maintenir la stabilité, qu'il devrait étendre sa souveraineté sur son territoire par les méthodes qu'il juge appropriées, compte tenu du fait que les autorités libanaises établies dans le sud du pays possèdent leurs propres forces et administrations légitimes, qui assurent l'extension de leur juridiction dans cette région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Sélim Tadmoury